

**COMPTE RENDU DE LA
SÉANCE DU 11 OCTOBRE 2011**

Le mardi 11 octobre deux mil onze, à dix neuf heures, s'est réuni en Assemblée Générale à BAILLEAU ARMENONVILLE, à la maison des Associations, le Comité du Syndicat Mixte de la Région de Mantenon pour le Traitement et la Collecte des Ordures Ménagères, sur la convocation du 30 septembre 2011 de son président, Monsieur Daniel MORIN.

Assistaient à la réunion, les délégués des communes et des Communautés de Communes suivantes :

Communauté de Communes du Val de Voise:

Jack BENOIST, Henri FERRO, Gérard GARNIER, Jacques LEBRIS, Jocelyne PETIT.

Communauté de Communes du Val Drouette:

Catherine DUSSER, Michel ELIAS, Annie LENORMAND, Jean-Pierre RUAUT.

Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Mantenon :

Catherine BRETEGNIER, Jeannine BRUNO, Jean-Michel DEROCQ, Ann GRÖNBORG, Daniel MORIN, Claudie PICHOT, Agnès POUPINAIS, Nathalie RIBAUT, Danièle SAVILLE.

Communauté de Communes des Quatre Vallées :

Huguette BÉRAUD, Alain BREBION, Nicole CAILLEAUX, Paul LE RAVALLEC.

Commune de LEVAINVILLE :

Non représentée.

La commune de Levainville n'était pas représentée.
Les Communautés de Communes étaient toutes représentées.

Procurations :

M. BOYER – CC Val Drouette, donne pouvoir à Mme DUSSER – CC Val Drouette.
M. LAFORGE – CC TVM, donne pouvoir à M. DEROCQ – CC des Terrasses et des Vallées de Mantenon
M. Henry VIMARD – CC 4 Vallées, donne pouvoir à M. ELIAS – CC Val Drouette

1) Élection du secrétaire de séance :

Mme Huguette BERAUD, déléguée de la CC des 4 Vallées, est élue secrétaire de séance.

2) Approbation du compte rendu du 15 septembre 2011 :

Monsieur le Président demande aux délégués présents, s'ils ont des remarques sur le compte rendu du 15 septembre 2011.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu est adopté à la majorité et quatre abstentions (Mme CAILLEAUX, Messieurs LE RAVALLEC, DEROCQ et LAFORGE).

3) Exonération TEOM 2012:

Il est rappelé que "la TEOM porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties ou qui sont temporairement exonérées. Cette taxe revêt, non pas le caractère d'une redevance pour service rendu, mais celui d'une imposition à laquelle est normalement assujéti tout redevable de la taxe foncière sur les propriétés bâties à raison d'un bien situé dans une commune où fonctionne le service d'enlèvement des ordures ménagères, alors même que ce service ne serait pas utilisé par le contribuable."

Lors du bureau du 8 octobre 2004, il avait été décidé des critères d'exonérations à savoir

- Réponse favorable à l'exonération lorsque les propriétés ne sont pas collectées par le SIRMATCOM et peuvent justifier d'une prestation privée (collecte et traitement).
- Réponse défavorable à l'exonération lorsque les propriétés sont situées à l'intérieur du périmètre de la collecte et ne peuvent pas justifier d'une prestation privée.

Lors du bureau du 24 septembre 2008, il avait été vu que seules les entreprises pouvant justifier d'une prestation privée pouvaient être exonérées par le SIRMATCOM.

Rappel IMPORTANT : Les exonérations sont réparties sur tous les administrés qui payent la TEOM puisqu'il est voté un produit attendu.

Lors du bureau du 29 septembre 2011, il a été précisé que les entreprises utilisant le service en 2011 (OMR et ou sélectif) ne peuvent pas bénéficier d'une exonération, même en présentant un contrat de prestation privé. En effet, il est rappelé que les conditions d'exonérations sont cumulatives.

Il est ensuite listé les demandes d'exonération, par commune :

MAINTENON	INTERMARCHE, TOUTIN, SARL BODINEAU, GEDIMAT.
PIERRES	CARREFOUR MARKET, locaux Mr JONVILLE loué AU SIRMATCOM, SCI LA ZI DE PIERRES
NOGENT LE ROI	SIGEBENE, INTERMARCHE.
GALLARDON	SCI LA PLAINE DE BEAUCE, SARL VIE FRERES, CARREFOUR MARKET.
HANCHES	Garage DUCHE, MC DONALD (SUPER U)
BOUGLAINVAL	SCAEL.
BAILLEAU ARMENONVILLE	SCAEL.
GAS	SCAEL.
DROUE SUR DROUETTE	GEODIS LOGISTIC.
ST SYMPHORIEN LE CHÂTEAU	EUTELSAT

Après en avoir délibéré, il est décidé d'exonérer, à l'unanimité MAINTENON - Intermarché, Gédimat, PIERRES - Carrefour Market, locaux Mr Jonville loué au SIRMATCOM, NOGENT LE ROI - Sigebène, GALLARDON - SCI la Plaine de Beauce, HANCHES - Garage DUCHE, Mc Donald (super U), DROUE SUR DROUETTE - Géodis Logistic, ST SYMPHORIEN LE CHÂTEAU - Eutelsat.

4) Questions diverses :

Monsieur le Président fait un point sur l'étude de la redevance incitative (phase 2) qui fera l'objet d'une présentation dans chacun des conseils communautaires.

La séance est levée à 20 heures 48.

Le Président,


SIRMATCOM
Daniel MORIN